

INSERTIONS

S'ad reser de 10 heures du matin à 4 heures
le soir 46, Rue Maciel.

Toute la correspondance devra être dirigée au
Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas
restitués.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 339

Impreso en los Talleres de El Soto

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagne
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 50
Six mois	5 50	6 50
Un an	10 00	10 50
Numéro du jour	\$ 0 01	
ancien	0 10	

Les abonnements partent du premier et du quinze
de chaque mois.

Les réductions pour semestres et année ne por-
tent que sur souscriptions payées d'avance.

Questions Françaises

LA CRISE DU MARIAGE

Nous sommes à une époque de crises: crise économique, crise agricole, crise de l'argent, crise de la marine marchande, sans compter les innombrables crises politiques; voilà maintenant la crise du mariage! Une crise de plus ou de moins, pensez-vous, ce n'est pas une affaire; et puis, celle-ci n'a-t-elle pas existé de tout temps?

Permettez: la crise du mariage a une gravité particulière, pour les jeunes filles surtout qui voient les rangs des prétendants s'éclaircir de plus en plus, et pour la société dont l'institution du mariage est une des bases fondamentales, à ce qu'on nous assure depuis plusieurs siècles. Et ce qui rend cette crise plus inquiétante, c'est qu'elle se généralise, c'est que tous les pays civilisés en souffrent, aussi bien dans notre vieux continent que dans le Nouveau-Monde. Naturellement, les cas de mal sont à peu près les mêmes partout, mais cependant, suivant les latitudes, il y a des causes locales qui ne sont pas à dédaigner.

On a beaucoup écrit sur la matière et on a certes écrit des choses belles et trop judicieuses pour que nous ayons la prétention de découvrir un coin nouveau de l'horizon matrimonial. Aussi, nous bornons-nous à signaler une minuscule étude publiée par la *North American Review*, sous la signature d'une jeune Américaine. L'auteur, on pour mieux dire l'autrice, a mis en tête de son étude un titre significatif: «Pourquoi moins d'hommes se marient.» Il est à supposer que moins de femmes se marient, seulement celles-ci veulent-elles entendre que ce n'est pas précisément par vocation qu'elles adoptent le célibat et que si ces messieurs avaient davantage le goût des «justes noces», elles seraient toutes prêtes à manifester le même goût.

Et pourquoi donc les jeunes Américains que nous croyons si hardis pour toutes les aventures, ne montrent-ils plus la même hardiesse pour l'entreprise conjugale qui a du moins l'avantage de toujours commencer bien si elle ne finit pas de même? Mais à peu près pour les mêmes raisons qui écartent du mariage tant de bons Français, avec cette différence que comme là-bas, tout est grand, énorme, excessif, ces raisons sont sinon meilleures, du moins plus grosses.

La vanité humaine a fait, de l'autre côté de l'Atlantique, des ravages encore plus considérables que de ce côté-ci. Une magnificence dot chez nous n'est plus qu'une dot raisonnable; une dot raisonnable devient plus que modeste aux Etats-Unis, et si elle n'est que modeste on la trouve dérisoire. Et tout ces jeunes Américains ont le même désir de jouir de la vie; le bien-être n'eût suffi plus, il leur faut du confort, du confort de luxe et surtout du plaisir. Or, tout cela coûte cher, cher, l'on compte par dollars ou par pièces de cent sous. Quand on est seul, on peut encore se procurer une dose suffisante, si l'on sait vivre sans souci du lendemain; mais dès que l'on est deux, toute dépense est soumise à l'action d'un facteur qui la multiplie à l'infini.

Avec cela les jeunes Américains, et en ceci ils diffèrent essentiellement des jeunes Français, ont beaucoup perdu de leur belle fatuité d'autrefois; c'est, du moins, la jeune autrice se que nous citons plus haut qui nous l'affirme. La confiance en soi qui caractérisait leurs ancêtres est devenue une sorte de défiance de soi. Depuis que les jeunes Américains se précipitent avec tant d'ardeur à l'assaut de tous les diplômes et de toutes les places, les jeunes Américains ont peur de leur être inférieurs et, de fait, ils doivent l'être bien souvent. Ils se tiennent donc sur une prudente réserve, attendant longtemps, trop longtemps, la jeune fille qui leur apportera une dot convenable et qui ne les décevra pas par ses brillantes qualités intellectuelles et morales. Quand ils se décident à en rabattre de leurs prétentions et l'on pourrait aussi dire de leur modestie, il est souvent trop tard; ils ne trouvent plus que des jeunes filles un peu mûres, qui, à force du travail, de patience et d'efforts, ont acquis une situation très suffisante pour leurs besoins; elles ne se soucient point de s'écrire cette situation, le bien-être et la tranquillité qu'elle leur assure pour aller ramper sur la galère de la vie en compagnie d'un mari qui rampera en sens contraire ou qui ne rampera pas du tout.

Voilà pourquoi la crise du mariage a pris en Amérique un caractère particulier que miss Katie Gannet Wells décrit avec beaucoup de netteté, de concision et même un peu de sécheresse, ce qui rend son témoignage encore moins suspect. Mais les caractères généraux de cette crise sont bien les mêmes qu'en France. Si nos jeunes gens ont gardé leur belle fatuité d'autrefois, peut-être même avec quelque chose de plus, depuis qu'ils vivent moins dans la famille, et davantage au cercle, au café ou en compagnie de dames qui ne leur rappellent que de très loin leurs mères et leurs sœurs, ils sont devenus tout aussi hésitants à l'endroit du mariage que leurs frères américains, parce qu'ils sont tout aussi égoïstes, parce qu'ils valent, sur aussi, si modeste que soit leur origine, du mieux-être d'abord, puis du confort, puis du luxe, et par-dessus tout du plaisir.

Or, en France, si tout cela ne coûte pas aussi cher qu'en Amérique, tout cela est encore plus difficile à conquérir, parce que chez nous les études finissent tard, parce que le service militaire retarde les débats dans toutes les carrières, parce que l'on arrive tard à des appointements raisonnables, c'est-à-dire permettant de vivre à un jeune ménage; parce que chez nous les carrières libérales sont plus qu'encombrees et que c'est cependant vers ces carrières que se ruent fils d'ouvriers, fils de paysans, fils d'employés aussi bien que fils de bourgeois.

Et alors ces beaux jeunes gens ayant le

choix entre des jeunes filles qui leur apportent de maigres dots, tout en ayant des goûts impossibles à satisfaire avec de maigres revenus, et des jeunes filles sans dot, élevées trop modestement pour flatter leur vanité, qui ne leur apportent que des charges nouvelles, préfèrent s'abstenir.

Et, en cela, ils rassemblent un peu à leurs frères américains, car s'ils ont assez confiance en eux pour ne pas craindre d'être déçus par la supériorité intellectuelle et morale de leur compagne, ils manquent du courage nécessaire pour attaquer résolument le problème de l'existence à deux. Il est vrai que ce problème est autrement ardu aujourd'hui qu'il y a trente ou cinquante ans, mais à cette époque un autre facteur aidait puissamment sa solution; l'amour. Ce sont les amoureux qui manquent le plus; et voilà ce qui rend le mal peut-être plus grave que ne le croient nos moralistes sceptiques. Ah! s'il y avait encore des amoureux, tout pourrait peut-être s'arranger et la question de la dépopulation n'aurait plus rien d'alarmant.

On a repris dernièrement, au Vandenille, les *Jocisses* de l'Amour, de Barrière, il paraît que cette reprise n'a eu qu'un médiocre succès; on a trouvé la pièce bien vieillotte (elle date de 1865). Nous n'en sommes pas surpris; des *Jocisses* il y en a toujours, bien qu'ils soient *Jocisses* autrement que ceux de Barrière; mais de l'amour tel qu'il en existait encore il y a une trentaine d'années il n'y en a plus guère.

Adc.

274 kilom. à l'heure!

Telle est la vitesse que MM. Charles-Henri Davis et F. Stuart Williamson proposent de donner à des trains électriques circulant entre New-York et Philadelphie, et ils en démontrent l'absolue possibilité. Cette proposition, très longuement étudiée dans *The Engineering Magazine* avec cartes, plans, etc., implique le système du troisième rail comme mode de transmission d'énergie. Ce troisième rail ou plutôt des deux troisième rails seraient placés entre les deux voies d'aller et retour. Les voitures très longues et pesant 150 t. seraient portées sur des trucs munis à leurs deux extrémités de trois paires de roues de grand diamètre, 2,15 m. environ; elles prendraient le courant du troisième rail isolé au moyen de sabots de contact supportés par des ressorts puissants.

La distance entre Philadelphie et New-York étant de 81 milles, soit de 136,250 mètres, elle serait franchie en 36 minutes. Or, en réservant 12 minutes pour les vitesses ralenties, aux dernières extrémités de la ligne, on devra atteindre un maximum de 273,600 mètres à l'heure pour franchir en 21 minutes les 68 milles qui resteront, ce qui revient à dire que la vitesse à la seconde devra être de 76 mètres ou de 1560 mètres à la minute. Cette vitesse terrifiante n'est pas pour effrayer les promoteurs du projet; ils déclarent que les roues ayant 2,15 m. de diamètre ne seront soumises qu'à 680 évolutions à la minute, ce qui est très raisonnable d'après eux.

Les signaux de sûreté que les *motormen* ne pourraient évidemment voir à une vitesse pareille seraient automatiques. Pour cela, la voie est divisée par sections et dans chaque section des postes peuvent, en cas de danger, bloquer automatiquement un train en lui coupant, non pas l'herbe sous le pied, mais le courant sous son sabot; le mécanicien en serait immédiatement averti par ses appareils et pourrait alors compléter l'arrêt. Etant donné que ces trains lancés à grande vitesse pourraient stopper sur une longueur de 3350 mètres, cela permettrait, disent MM. Davis et Williamson, d'en faire partir toutes les minutes et de même des points extrêmes de la ligne, puisqu'ils seraient encore séparés les uns des autres par 6800 mètres, c'est-à-dire par un intervalle double.

L'AFFAIRE REGNIER-ANDRADE

Rennes, 6 février.

Hier est venu devant le tribunal correctionnel de Rennes, en présence d'une nombreuse assistance de magistrats, de professeurs et d'étudiants le procès intenté à M. Andrade, maître de conférences de mathématiques à la Faculté des sciences, autour de la lettre au général Mercier en faveur de Dreyfus, par M. Régier, président du conseil de préfecture, au nom de son fils mineur que M. Andrade avait sollicité lors des manifestations organisées par les étudiants de Rennes contre M. Zola et M. Andrade.

M. Andrade n'a pas comparu; le tribunal a donné défaut contre lui et a ordonné qu'il fût passé outre aux débats. Quatre jeunes étudiants ont été entendus comme témoins; ils ont fait le récit suivant des incidents, qui ont abouti à la poursuite de M. Andrade par M. Régier père:

Le lundi, 17 janvier, à 2 heures de l'après-midi, sur l'avenue de la Gare, un groupe d'étudiants, parmi lesquels M. Régier, âgé de 18 ans, étudiant en droit de 3^e année, criait: «Conspuez Andrade!» Ils arrivèrent près du square de l'Université, quand apparut M. Andrade lui-même qui s'approcha du jeune Régier et lui dit: «Je suis M. Andrade. Est-ce à moi que s'adressent vos cris?» «Oui», répondit le jeune homme. M. Andrade lui donna un soufflet qui renversa son chapeau.

«Monsieur, aurait-il dit alors le jeune Régier, ce n'est pas moi que vous venez de souffleter, c'est l'école tout entière et c'est votre lettre infâme qui justifie notre conduite à votre égard.» Sur quoi, M. Andrade souffleta de nouveau le jeune homme.

D'après une seconde version, M. Andrade, en frappant la première fois le jeune Régier

lui aurait dit: «Vous n'êtes qu'un morveux et si ma lettre vous déplaisait il fallait y répondre. — On ne répond à une semblable lettre que par le mépris», aurait répliqué le jeune homme, et c'est alors que M. Andrade aurait appliqué le second soufflet.

Après l'audition des témoins, un avoué, au nom de M. Régier père, se portant partie civile pour son fils mineur, a réclamé un fr. de dommages et intérêts. Puis la parole a été donnée à M. Martin procureur de la République. M. Martin a vivement critiqué et blâmé la lettre écrite par M. Andrade au général Mercier.

«Vous imaginez bien, messieurs, que M. Andrade n'entendait pas écrire pour le général Mercier tout seul et qu'il eût été bien désolé que sa lettre ne fût pas lue par la plus grande publicité; il fit pour cela ce qu'il fallait, assés, lui aussi, de réclamer à l'adresse sa lettre au journal le *Sicte*. Ce fait, il faut bien en convenir, une détestable inspiration, car le lendemain en France chacun put savoir qu'il y avait à l'Université de Rennes un professeur exprimant, dans un langage vaguement français, des sentiments qui ne l'étaient pas du tout.

«Oh! cette lettre, dont les termes résonnent encore à nos oreilles, comme elle est lamentable et combien humiliante pour celui qui osa l'écrire! Que signifie ce tutoiement d'un homme jeune encore vis-à-vis du vieux général Mercier, ancien ministre de la guerre, qu'il n'a sans doute jamais connu et qu'il traite cavalièrement de camarade, tout cela pour arriver à parler, quelques lignes plus loin, de son autre camarade le traître Dreyfus?

«Que penser de cet homme qui, donnant en cela la main aux anarchistes, se révolte contre la chose jugée, s'insurge contre la justice de son pays et, ne croyant pas à la probité morale de sept officiers français, veut y substituer sa probité scientifique?

Ici le ministère public montre comment la probité scientifique n'a rien à voir dans un affaire de cet ordre. M. Andrade a prouvé qu'il avait oublié sa philosophie car, s'il se rappelait sa philosophie, il saurait que les vérités d'ordre moral ne sont pas susceptibles du même genre de démonstration que les vérités d'ordre scientifique, et il ajoute: «Tant que la révision n'aura pas été prononcée, la chose jugée se dressera insurmontable comme la vérité légale devant laquelle chacun doit s'incliner. M. Andrade comme les autres et même plus que les autres parce qu'il a charge d'âme, parce qu'il n'a pas le droit de jeter dans l'âme des jeunes gens dont il est le professeur, les théories démagogiques de son utilitarisme.

Le ministère public estime que la lettre de M. Andrade explique et justifie l'exaspération des jeunes étudiants dont, dit-il, l'âme est ouverte à toutes les idées généreuses et qui voient fouler aux pieds tout ce qu'on leur avait appris jusqu'à ce jour à aimer et à respecter. Sans approuver au point de vue du droit les manifestations de la rue, M. Martin déclare qu'il trouve consolant pour un cœur français, qu'il trouve réconfortant de voir ces poussées de pur et désintéressé patriotisme et d'assister à ce magnifique épanchement de la jeunesse de France, de cette jeunesse qui est l'espérance de l'avenir, le capital et la substance même de la nation.

Après avoir recommandé aux étudiants le calme, M. Martin a terminé ainsi: «Vous avez protesté contre celui qui faisait fi de la chose jugée; donnez lui l'exemple, inclinez-vous devant la chose jugée et laissez, impassibles, s'acheminer vers le tombeau où l'on jette toutes les saletés, toutes les impuretés de l'histoire, Judas et ses partisans, qui, pour parer un instant le style de M. Andrade, n'auront jamais en France, pas plus que Tartuile, leur lettre de grande naturalisation.» (Vifs applaudissements.)

M. Martin a demandé au tribunal de donner satisfaction à la partie civile et de prononcer en outre contre M. Andrade une condamnation à l'amende.

Le tribunal, après une demi-heure de délibération, a condamné M. Andrade par défaut à 50 francs d'amende et un franc de dommages-intérêts.

MORALE

Ce temps est si sévère
Qu'on n'ose pas
Remplir deux fois son verre
Dans un repas,

Ni céder à l'ivresse
De son désir,
Ni chanter sa maîtresse
Et le plaisir!

Ou croit que, pour paraître
Rempli d'orgueil,
Il est distingué d'être
En deuil!

Les topazes, la soie,
Le rouge et tout.
Ne font pas une joie
D'assez bon goût,

Et les bourgeois que Malto
Un speech verbeux
Ont peur de l'éclaire
Comme les bréufs!

O pauvres gens sans flamme,
Qui, par devoir,
Mettent, même à leur âme,
Un habit noir!

Qu'ils ne puissent plus boire
Sans déroger,
C'est bien fait pour leur gloire
Mais nous Roger,

Bontemps dont le cœur aime
Un doux regard,
Admire son carême
Comme objet d'art.

Et restons à notre aise
Dans le soleil
Qu'a fait Paul Veronèse
Aux deux pareils

Sa lèvre nous embrase!
Que ces marchands
Gardent pour eux l'emphase
Et nous les chauts?

Tant que des gens moroses
Le ciel épris
Ne mettra pas aux roses
Un habit gris,

Tant qu'au dôme où scintillent
Les firmaments,
Parmi les saphirs brillent
Des diamants,

Tant qu'au bois, où m'accueille
Un vert sentier,
Naitront le chèvrefeuille
Et l'églantier,

Tant que sous les dentelles
Daignent encor
Nous sourire les belles
Aux cheveux d'or,

Tant que le vin de France
Et les raisins
Porteront l'espérance
A nos voisins.

Gardons la jeune Grâce
Pour échanton,
Que jamais rien ne lasse
Notre chanson!

Et vous que j'accompagne
Jusqu'au mourir,
Versez nous le champagne!
Laissons courir.

Avec l'or et la lie
De sa liqueur
L'inconstante folie
Dans notre cœur.

Burons ce flot suave
Et sans rival
Et nous prendrons l'air grave
Au Carnaval

Tito.

LE PROCÈS ZOLA

INCIDENT

Me Labori. — M. le général de Pellieux, pendant les débats à huis clos, n'est-il pas intervenu pour faire préciser diverses questions posées à M. Leblois?

R. — Parfaitement. J'en avais obtenu l'autorisation de la défense, de l'accusation et du président. De plus, je crois que j'avais le droit d'intervenir comme magistrat.

Me Labori. — N'est-il pas intervenu spontanément pour rectifier une erreur matérielle commise par le général de Luxer?

R. — Non. Je ne sais pas de quoi vous voulez parler.

Me Labori. — N'est-il pas intervenu encore une fois lors d'une question posée par Me Leblois et paraissant de nature à motiver un supplément d'enquête? Et comme le général de Luxer levait pour consulter ses collègues, n'a-t-il pas empêché qu'il fut donné suite à cet incident en disant: «C'est inutile!»

Le général. — Je ne répondrais pas. Il y avait huis clos.

Suit une longue discussion dans laquelle la défense reproche au général de Pellieux d'avoir avoué être intervenu dans les débats à huis clos. C'est traîner le secret du huis clos que de faire un pareil aveu, lui dit-on. Et le général a toutes les peines du monde à faire comprendre qu'il n'a pas violé le huis clos par cette simple énonciation portant sur son attitude, la violation ne pouvant exister que s'il avait rapporté une partie même des débats.

Cette explication, pourtant bien simple, n'est pas acceptée au banc des défenseurs, qui annoncent au surplus leur intention de s'adresser encore, et à plusieurs reprises, au général, pour les aider dans la manifestation de la vérité.

Alors celui-ci, crânement: «Ne craignez rien, messieurs; je resterai sur la brèche jusqu'au bout.

Et comme ce témoin n'est pas de ceux qui ne disent pas toute leur pensée, il ajoute: «Si on s'en tient à l'accusation qui est déferée à la cour d'assises, c'est-à-dire au fait de savoir si le conseil de guerre a acquiescé par ordre et sciemment un coupable, la réponse des jurés ne saurait être douteuse.

LE GÉNÉRAL GONSE

Ici, c'est Me Leblois qui va être mis sur la sellette. Son intervention blâmable dans des affaires secrètes qui ne le regardaient pas, sa curiosité intempestive, ne sauraient faire doute, en dépit de tous les efforts par lui tentés à la précédente audience pour faire entendre que les intérêts de son ami et client, le colonel Picquart sollicitaient son examen et attireraient son dévouement. Non, il reste patent qu'il s'est occupé au ministère de la guerre même, de questions qui ne le regardaient à aucun titre.

C'est avec beaucoup de précision et une réelle autorité que le président Delegorgue impose cette démonstration:

Le président. — Quels sont les avocats du ministère de la guerre?

R. — MM. Nivari et Danet,

D. — Un avocat du ministère peut-il entrer dans les bureaux?

R. — Non.

D. — Avec qui doit-il correspondre?

R. — Avec la direction du contrôle.

D. — Avez-vous donné au colonel Picquart l'autorisation de recevoir un avocat dans son bureau?

R. — Non, assurément.

C'est déjà net, mais poursuivons:

Le président. — Y a-t-il des questions d'espionnage sur lesquelles on consulte des avocats?

R. — Non, aucune. Pour ces questions, nous nous adressons directement au parquet du conseil de guerre, s'il s'agit d'un militaire, au parquet du procureur de la République, s'il s'agit d'un civil.

Alors, qu'allait donc faire, au cabinet de M. Picquart, Me Leblois, avocat, qui, ne l'oublions pas, a été représenté comme ayant été introduit de vingt à trente fois?

C'est donc là une question élucidée. Mais il est d'autres points pour lesquels sont utiles les déclarations du général Gonse.

Le président, qui, évidemment, en prévision de la déposition du colonel Picquart et de ses affirmations, tient à instruire le jury sur la moralité d'un officier qui l'accuse d'une faute militaire très grave, interroge le témoin.

Le président. — Que pensez-vous de l'adjudant Gribelin?

Le général Gonse. — Le plus grand bien. C'est un serviteur hors ligne, d'une discrétion absolue, connaissant tous les secrets de nos bureaux et en qui j'ai la plus grande confiance. Avec lui, je resterais toujours dans la plus absolue sécurité. J'ajoute que c'est un serviteur aussi modeste qu'intelligent.

Bel éloge auquel participe l'assistance. Déjà, hier, le brave colonel Henry, enfant du peuple, ayant gagné des galons sans intrigue, se traînant malade à l'audience, avait recueilli tous les suffrages. Aujourd'hui, c'est le simple archiviste qui, à son tour, est accueilli, adopté par les sympathies de tous.

M. le président Delegorgue — la sincérité, l'honnêteté du témoin, défilant ainsi tout soupçon, — le mande à la barre.

Ici, grave question.

Le président. — Ce que je vais vous demander est de la plus haute importance. Le colonel Picquart vous a-t-il vraiment demandé de faire apposer sur le «petit bleu» le timbre de la poste?

Le témoin. — Oui. Il m'a demandé si je ne pouvais pas faire mettre sur ce document le timbre de la poste. Je le jure, c'est vrai.

Le président, qui, très justement, ne lâche pas son idée, rappelle le commandant Lauth.

D. — Le colonel Picquart vous a-t-il proposé de faire disparaître les déchirures du «petit bleu» dans votre photographie?

R. — Oui. Il voulait, en montrant la photographie, faire croire là-haut, c'est-à-dire à l'état-major, qu'il avait intercepté ce document à la poste. Je me rappelle lui avoir dit: «Mais, en faisant disparaître les déchirures, vous enlèvez toute valeur à ce document, qu'il faut garder tel qu'on vous l'a apporté.» Ce à quoi il me répondit: «Vous serez là pour certifier que ce document est bien de l'écriture de telle personne.» Mais je lui répondis si haut, qu'on entendit ma protestation au travers de la muraille: «Jamais de la vie; cette écriture, je ne la connais pas. C'est une écriture contrefaite.»

Cette déposition loyale et nette produit une vive émotion dans la salle.

Mais attendons. Jusqu'ici nous n'avons eu que des accusations; nous n'avons entendu que des accusateurs. La parole est à l'accusé — comme nous sommes loin de l'objet même du procès — et voici le colonel Picquart qui fait son entrée.

LE COLONEL PICQUART

Enfin, il paraît cet officier supérieur dont on a tant parlé, dont on a tant médité. A-t-il une attitude qui prévienne en sa faveur, un port qui impose, un visage sympathique? A-t-il, du moins, l'allure nette et franche du soldat irréprochable? Se dégage-t-il de lui ce je ne sais quoi qui se défend tout seul, qui est l'atmosphère dans laquelle marche et se meut l'homme sans reproche?

Est-ce prévention de notre part? Mais, vraiment, nous ne sommes pas saisi, pas intéressé par son aspect. Et tout de suite nous lui trouvons la parole chère et molle. Certes, cet officier développe clairement sa pensée, fait preuve d'intelligence; mais le souffle manque, — et quelque réserve qu'il doive garder, — puisque le mauvais sort, à tort si l'on veut, a fait de lui un suspect, il n'a pas l'élan qui entraîne les autres — et l'indignation qui conquiert. Reconnaissons, au surplus, sa déposition.

— Au mois de mai 1896, on m'a apporté au bureau des recherches les morceaux d'une carte-télégramme adressée au commandant Esterhazy. J'ai fait recueillir les morceaux et opérer des agrandissements photographiques par le capitaine Lauth.

Cette carte dénotait que M. Esterhazy avait des relations louches. Je fis une enquête sur lui. Les résultats furent très défavorables. Il était besogneux et passait pour ne pas consacrer au service la meilleure partie de son temps.

En pareille occurrence nous comparons l'écriture du destinataire à certains documents que nous possédons au ministère. J'ai été autorisé à m'adresser au colonel de cet officier; il m'a remis des spécimens d'écriture.

L'assemblance était frappante avec la fameuse bordereau; mais je n'étais pas expert. J'ai fait faire des photographies, en masquant les lettres louches. Je fis une enquête sur lui. Les résultats furent très défavorables. Il était besogneux et passait pour ne pas consacrer au service la meilleure partie de son temps.

En pareille occurrence nous comparons l'écriture du destinataire à certains documents que nous possédons au ministère. J'ai été autorisé à m'adresser au colonel de cet officier; il m'a remis des spécimens d'écriture.

L'assemblance était frappante avec la fameuse bordereau; mais je n'étais pas expert. J'ai fait faire des photographies, en masquant les lettres louches. Je fis une enquête sur lui. Les résultats furent très défavorables. Il était besogneux et passait pour ne pas consacrer au service la meilleure partie de son temps.

En pareille occurrence nous comparons l'écriture du destinataire à certains documents que nous possédons au ministère. J'ai été autorisé à m'adresser au colonel de cet officier; il m'a remis des spécimens d'écriture.

L'assemblance était frappante avec la fameuse bordereau; mais je n'étais pas expert. J'ai fait faire des photographies, en masquant les lettres louches. Je fis une enquête sur lui. Les résultats furent très défavorables. Il était besogneux et passait pour ne pas consacrer au service la meilleure partie de son temps.

En pareille occurrence nous comparons l'écriture du destinataire à certains documents que nous possédons au ministère. J'ai été autorisé à m'adresser au colonel de cet officier; il m'a remis des spécimens d'écriture.

L'assemblance était frappante avec la fameuse bordereau; mais je n'étais pas expert. J'ai fait faire des photographies, en masquant les lettres louches. Je fis une enquête sur lui. Les résultats furent très défavorables. Il était besogneux et passait pour ne pas consacrer au service la meilleure partie de son temps.

M. du Paty de Clam m'a dit, lui: «C'est de l'écriture de Mathieu Dreyfus.» Je dois dire que M. du Paty de Clam prétendait qu'Alfred Dreyfus avait fait un mélange, dans le bordereau, de son écriture et de celle de son frère

(A suivre).

NOS ÉCHOS

Piano.

On vend un piano presque neuf, cordes diagonales, pour la somme de 270 \$ seulement.

Pour informations, rue Zabala 139.

Asociacion de Dependientes.

Ce soir à 9 heures a lieu au local de l'Asociacion de Dependientes, rue 18 de Julio 39, l'inauguration de la section d'Escriba par le professeur M. Peregrin F. Rivas. La Commission directrice a invité tous les membres de la presse et les amateurs en général à cette fête. Voir l'avis.

Asociacion de Dependientes.

Esta noche a las 9 tendrán lugar en este importante centro, 18 de Julio 39, varios asaltos de florete y sable, con motivo de solemnizar la inauguracion de la Seccion de Esgrima recientemente establecida.

La Junta Directiva ha invitado a los miembros de la prensa, aficionados y socios en general a hacer acto de presencia en la fiesta que se celebra.

Collisions et naufrages.

Hier matin à

commis, il dit même, en reconnaissant le fait qu'il était dans son droit en prenant un certain nombre de bicyclettes « pour débarrasser les magasins de leur trop plein et donner du travail aux ouvriers ».

Au procès où Poullain et lui furent jugés pour le cambriolage, il ne se passa aucun incident intéressant, et Poullain fut condamné à huit ans de travaux forcés.

Mais le lendemain, quand Marpeau reparut devant les jurés, pour le meurtre de Colson il y eut un changement d'attitude tout à fait extraordinaire.

Marpeau fit le petit saint; il voulait faire croire aux jurés qu'il pouvait être un voleur, mais qu'il n'était point un anarchiste. C'était peu de temps après la bombe d'Émile Henry, et le meurtrier du Colson avait bien quel était le mouvement de l'opinion publique.

Quand M. Girard vint affirmer que les formules chimiques trouvées chez lui étaient celles d'un explosif dangereux, il prit un air étouffé et dit :

— Je ne suis pas chimiste, et je n'ai jamais été parisiens des bombes.